

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-209**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. ETCHEGARAY,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux.

La présente délibération a vocation à modifier la délibération n° 02 du 23 juillet 2020 relative à la fixation des indemnités versées pour l'exercice des mandats municipaux.

Il est proposé de modifier le tableau fixant les taux des indemnités de fonction votées (avant majoration) ainsi qu'il suit :

Fonctions		Indemnités de fonction votées (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
Maire	1	39,27%
Adjoint (4 premiers adjoints et adjoints de quartier)	7	7 x 23,08% = 161,56%
Adjoint (du 5ème au 17ème adjoint, hors adjoints de quartier)	10	10 x 19,78 = 197,8%
Conseiller municipal délégué	9	9 x 17,74 = 159,66%
Conseiller municipal	18	18 x 3,09 = 55,62%
Enveloppe totale autorisée :		614%

L'enveloppe totale retenue s'établit ainsi à 614 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sensiblement inférieure à celle autorisée par la réglementation, qui est de 858 %.

Il est précisé que les indemnités de fonction suivront l'évolution des rémunérations de la fonction publique. Les modifications opérées par la présente délibération prendront effet à compter du 1er octobre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les taux d'indemnités présentés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, M. ABADIE (avec mandat), M. BERGÉ (avec mandat).

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services